Date de transmission de l'acte: 11/02/2025
Date de reception de l'AR: 11/02/2025
015-485171797-DE_005_2025-DE
A G E D I

CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du jeudi 06 février 2025

Date de la convocation : 29/01/2025

Le jeudi 06 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28
Dont 6 avec voix consultative

Présents : 13

Absents et excusés : 35

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Philippe SARANT (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Laurent FILLION (Collège 3), Stéphane SERRE (Collège 2), Eve ALCAIDE (Collège 3), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Béatrice THOMAS (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Françoise VAUCHE (Collège 2), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Samuel HOUDEMON (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU, Directrice par intérim

Délibération n°DE_005_2025

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Le président présente le rapport suivant :

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale. Le Comité de direction doit,

Date de transmission de l'acte: 11/02/2025
Date de reception de l'AR: 11/02/2025
015-485171797-DE_005_2025-DE
AGEDI

dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes le cas échéant. Il a pour vocation d'éclairer le vote des membres du Comité de direction sur le budget de l'établissement public. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire.

Après discussion sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance joint à la présente délibération,

Le Comité de direction,

A l'unanimité,

CERTIFIE la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025